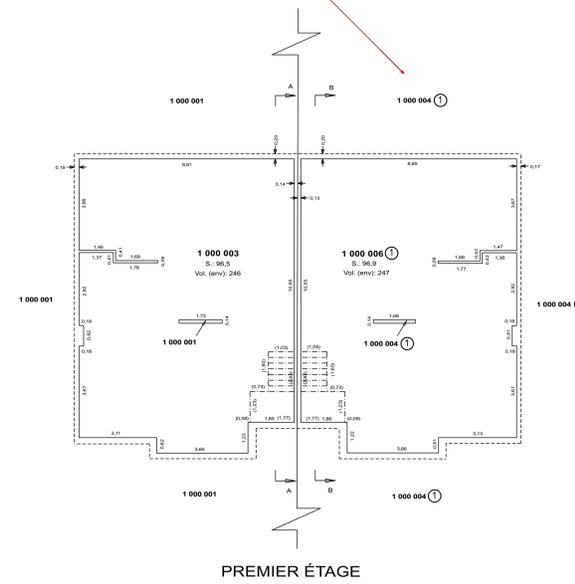
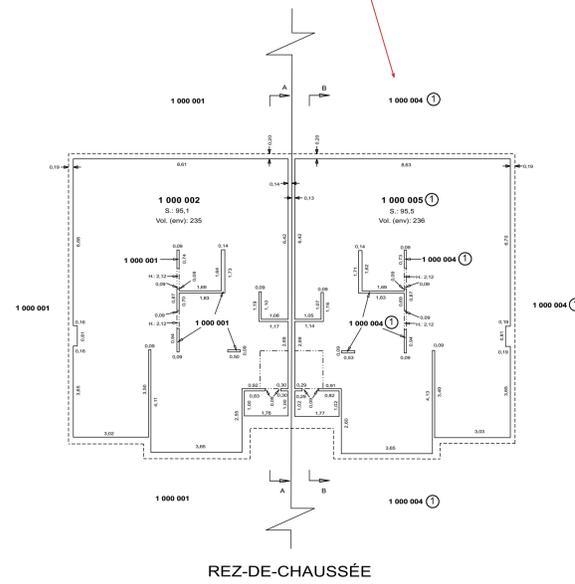
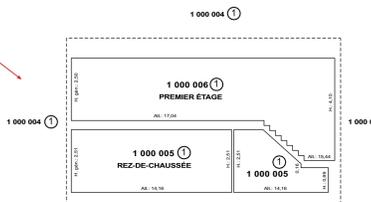
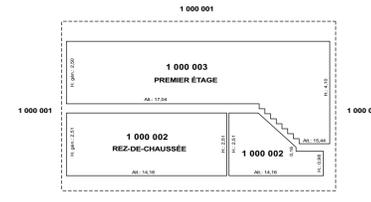
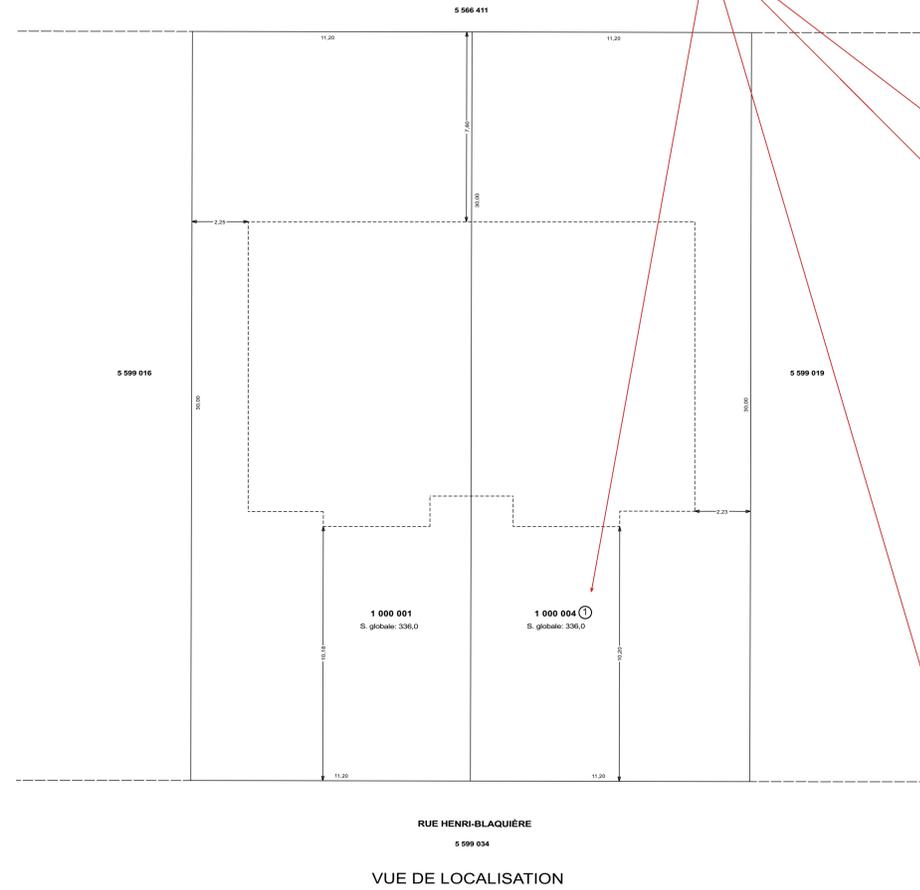


① Remplacement, voir lot 5 816 160
D. 1248245

Certificat ajouté au plan.
Amendement apporté au plan par le ministre lors du dépôt de la demande de mise à jour

APRÈS

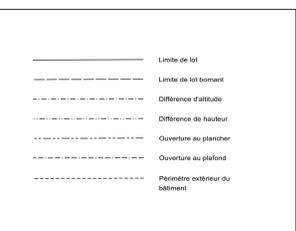


Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie):
1 000 001 à 1 000 006

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-41842
1001

FEUILLET
1 DE 1

DOSSIER: 1000000 ÉCHELLE: 1: 100



PORTÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les altitudes orthométriques inscrites sur ce plan sont en référence au Datum CGVD28.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Québec
Municipalité: Québec (ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al. 1 C.c.Q.

Préparé à Québec:

Signé numériquement par: Guillaume Devost
a.g. (matricule 2441)

Minute: 9800 date du 1 décembre 2019
Dossier ag:

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 19 décembre 2019

Signé numériquement par: Guillaume Devost a.g. (matricule 2441)
Pour le ou la ministre

Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Resources naturelles
et Forêts
Québec

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre